

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de passer la durée d'expérimentation de la sonorisation prévue à l'article 11 de deux à trois ans.